

# RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



## Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1) la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit s'effectuer dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif (BP).

Les résultats du Compte Administratif (CA) relatifs à l'exercice 2024 ne sont pas encore connus au moment de ce DOB 2025 et les dispositions du Projet de Loi de Finances 2025 ne sont pas encore connues du fait d'une motion de censure votée à l'Assemblée Nationale sur le Projet de Loi de Finances sur la Sécurité Sociale : un nouveau gouvernement doit être nommé et une Loi de Finances Spéciales probablement entérinée à titre provisoire.

Au-delà des mesures du Projet de Loi de Finances 2025 qui doivent être redéfinies par l'Etat (III), l'information sur le contexte économique mondial (I), sur le contexte économique de la France et de notre Région (II) comme celui de la commune (III) sont un préalable à la bonne préparation du Budget Primitif.

### **I. Le contexte économique international**

Le contexte économique mondial impacte la situation des collectivités territoriales, soit directement, selon l'évolution de l'économie elle-même, soit indirectement, en fonction des mesures budgétaires envisagées par l'Etat.

Ainsi, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance mondiale qui devrait rester stable en 2025 comme dans les cinq prochaines années, autour de 3 %. Néanmoins, ce taux de croissance est considéré comme médiocre, impacté par les conflits, les troubles sociaux, ou les phénomènes météorologiques extrêmes qui impactent à la baisse les perspectives de croissance dans certaines régions du globe et notamment en Asie centrale.

Par ailleurs, le FMI prévoit une inflation mondiale qui devrait reculer après une période de fortes hausses, mais, toutefois, n'exclut pas une nouvelle flambée des prix des produits de base, ce qui ne facilitera pas la stabilité financière et la mise en place des politiques budgétaires visant la diminution de la dette publique.

Le FMI envisage également un accroissement des mesures protectionnistes, renforçant les tensions commerciales, perturbant les approvisionnements, maintenant des tensions sociales persistantes et des nuisances à la consommation et aux investissements.

# PROJECTIONS DE CROISSANCE PAR RÉGION

(CROISSANCE DU PIB RÉEL, VARIATION EN POURCENTAGE)



# Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	2023	2024	2025
<b>Production mondiale</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
États-Unis	2,9	2,8	2,2
<b>Zone euro</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>
Allemagne	-0,3	0,0	0,8
France	1,1	1,1	1,1
Italie	0,7	0,7	0,8
Espagne	2,7	2,9	2,1
Japon	1,7	0,3	1,1
Royaume-Uni	0,3	1,1	1,5
Canada	1,2	1,3	2,4
Autres pays avancés	1,8	2,1	2,2
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>5,7</b>	<b>5,3</b>	<b>5,0</b>
Chine	5,2	4,8	4,5
Inde	8,2	7,0	6,5
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,2</b>
Russie	3,6	3,6	1,3
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>
Brazil	2,9	3,0	2,2
Mexique	3,2	1,5	1,3
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>	<b>3,9</b>
Arabie saoudite	-0,8	1,5	4,6
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>4,2</b>
Nigeria	2,9	2,9	3,2
Afrique du Sud	0,7	1,1	1,5
<b>Pour mémoire</b>			
<b>Pays émergents et pays à revenu intermédiaire</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>
<b>Pays en développement à faible revenu</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,7</b>

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire. Les données de l'exercice 2023/24 qui débute en avril 2023, sont présentées dans la colonne 2023. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 7,3 % en 2024 et de 6,5 % en 2025 sur la base de l'année civile.

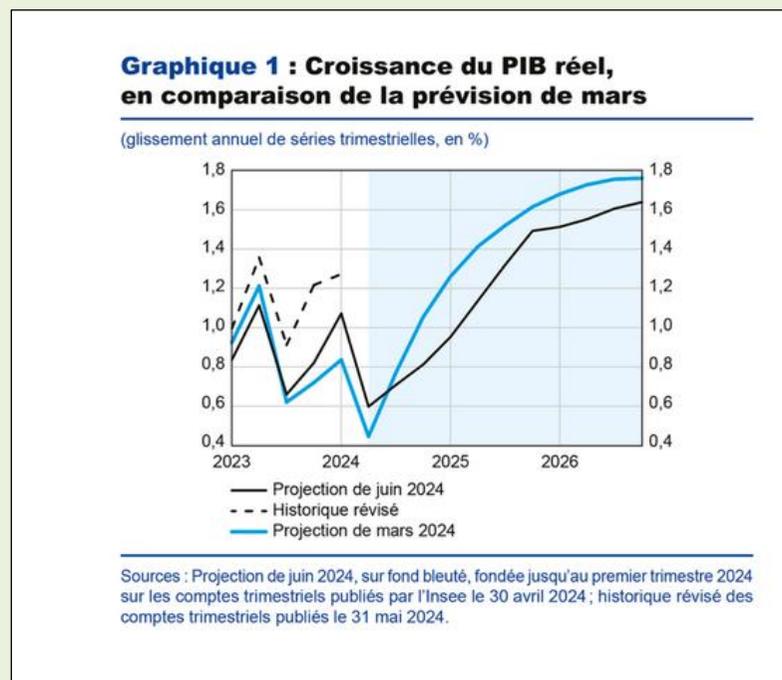
## II. Le contexte économique local

### a. En France

En juin 2024, La Banque de France envisageait ses dernières projections macroéconomiques avec une part d'aléa encore importante<sup>1</sup>, mais avec les tendances suivantes :

- **Une activité toujours ralentie en 2024, mais une reprise en 2025 qui se confirmerait en 2026.**

En 2024 la croissance serait finalement de 0,8%, tirée par la consommation des ménages aidée par la baisse de l'inflation, malgré un taux d'épargne encore très élevé. La demande intérieure pourrait néanmoins connaître un ralentissement du fait de conditions financières défavorables pour investir que ce soit pour les entreprises ou les ménages : la situation est attendue comme plus favorable fin 2025-2026.



<sup>1</sup> <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-juin-2024>

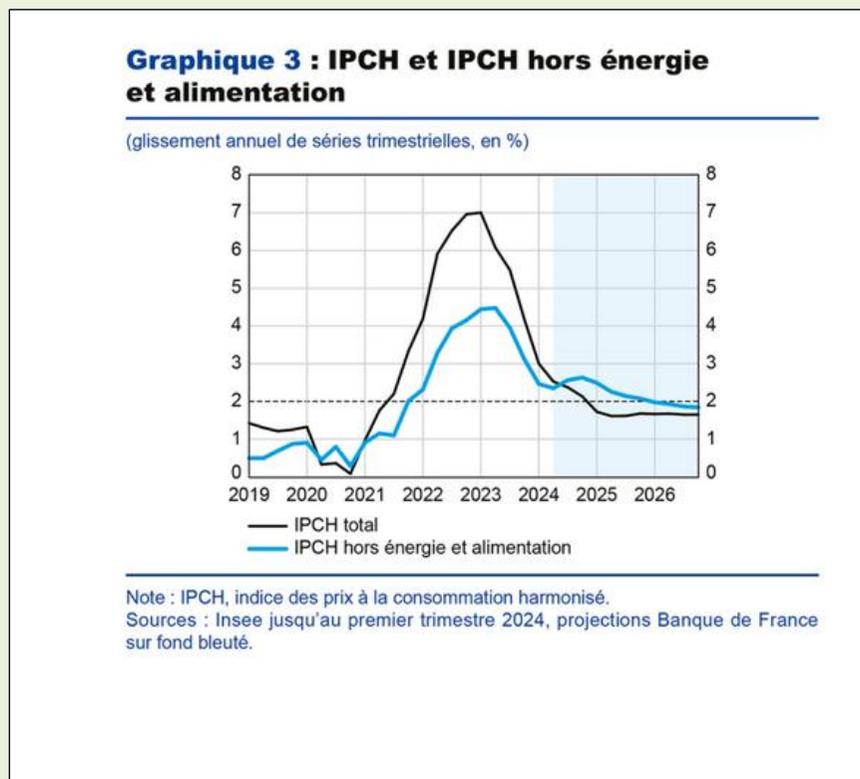
- **L'inflation reviendrait globalement vers 2% d'ici début 2025, mais avec des à-coups sur le prix de l'énergie.**

Si la tendance globale devrait être marquée par une inflation en recul, selon la Banque de France, les services (du fait de la hausse des salaires et le rétablissement des marges de certains secteurs), et les produits manufacturés (du fait de certaines tensions géopolitiques et des coûts de transports) pourraient encore connaître temporairement une légère hausse des prix, sans pour autant impacter le niveau global d'inflation, qui devrait notamment être compensé par la tendance baissière de la hausse des prix de l'alimentation et le pétrole.

En 2026, la Banque de France prévoit actuellement une inflation totale de 1,7%.

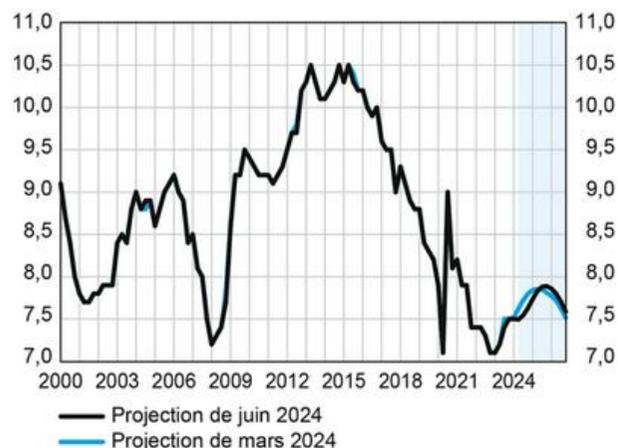
- **Le taux de chômage connaîtrait une hausse limitée en 2025 avant un reflux en 2026.**

Après un fort ralentissement en 2023, l'emploi se replierait à nouveau jusque fin 2025, affecté avec retard par le ralentissement de l'activité et, partiellement, par des pertes de productivité post-COVID. A noter que du fait de la réforme du RSA, la Banque de France prévoit une légère hausse de la population active et du taux de chômage à court terme, mais avec un effet positif à moyen terme. Le taux de chômage devrait baisser à nouveau à partir de 2026 avec l'accélération de l'activité qui est projetée.



## Graphique 8 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

- **Le déficit public baisserait progressivement vers 4% en 2026.**

Le solde public s'est encore dégradé à -6,1% en 2024 (-5,3% en 2023), du fait de prélèvements obligatoires moins dynamiques qu'attendus en fin d'année, d'un repli de l'Impôt sur les Sociétés et des Droits de Mutation à Titres Onéreux (liés aux ventes immobilières), alors même que les deux années précédentes s'étaient révélées particulièrement riches fiscalement. La croissance des prélèvements obligatoires devrait d'abord rester moins importante que celle du PIB, avant de se normaliser en 2025-2026.

La réduction du déficit public et de la dette publique serait portée par des mesures d'économies budgétaires supérieures (0,6 point du PIB) à l'ajustement minimal demandé par les règles budgétaires de l'Union Européenne. (0,5 point du PIB).

## b. Région et département

Le Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Grand-Est (CESER) en juin 2024 expose la conjoncture régionale suivante<sup>2</sup> :

- **Des constructions de logements à son plus bas niveau historique.**

A la suite d'une période dynamique (2021-2022), depuis 2023 le nombre de constructions résidentielles chute drastiquement (-12% sur un an) suivant la tendance nationale (-16%) même si le département de la Marne a mieux résisté : les autorisations de constructions connaissent même une baisse de -35%.

- **Des défaillances d'entreprises à leur niveau d'avant-crise.**

Les mesures de soutien à l'économie de ces dernières années et le report de certains dossiers de liquidations judiciaires liés au contexte post-COVID ont limité jusqu'ici le nombre de défaillances d'entreprises en atteignant le plus bas niveau historique constaté en 2021 (1900 à l'année).

Depuis début 2022, un retour aux chiffres d'avant-crise est observé avec une recrudescence des redressements et liquidations à hauteur de 1000 défaillances/trimestre. Les causes sont principalement liées à la fin des mesures de soutien des pouvoirs publics, la crise énergétique, la croissance des coûts de productions, ou l'allongement des délais de paiement. Les secteurs les plus touchés sont notamment ceux de l'hébergement-restauration, de l'information-communication.

La Marne ne fait pas exception avec une hausse de +36,7% de défaillances.

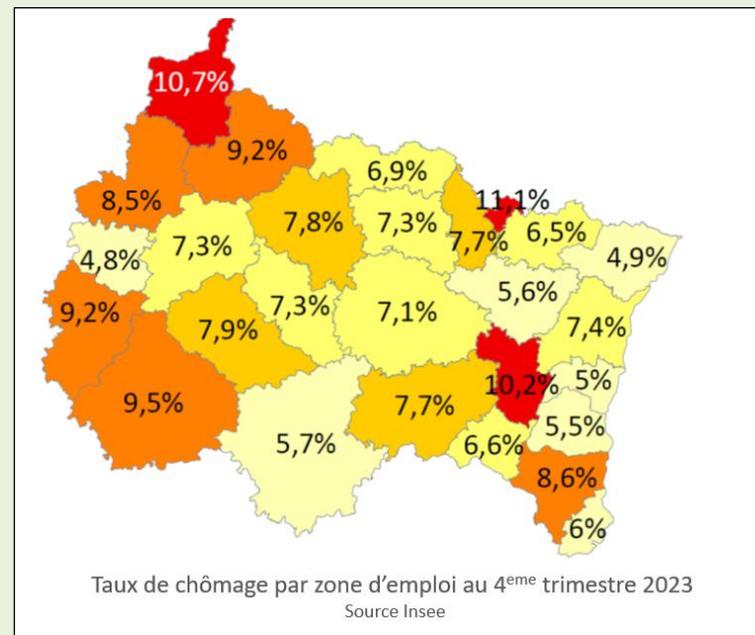
	Evolution du nombre de défaillances en 2023		Nombre de défaillances en 2023	
Ardennes	46,9%		191	
Aube	42,0%		257	
Bas-Rhin	44,8%		928	
Haute-Marne	26,3%		101	
Haut-Rhin	32,9%		582	
Marne	36,7%		462	
Meurthe-et-Moselle	14,5%		458	
Meuse	2,8%		109	
Moselle	47,6%		670	
Vosges	3,4%		241	
<b>Grand Est</b>	<b>33,3%</b>		<b>3 999</b>	
<b>France</b>	<b>35,6%</b>		<b>55 996</b>	

<sup>2</sup> <https://www.ceser-grandest.fr/publication/conjoncture-economique-et-sociale-grand-est-22/>

- L'emploi recule en région comme dans la Marne, notamment dans l'intérim.

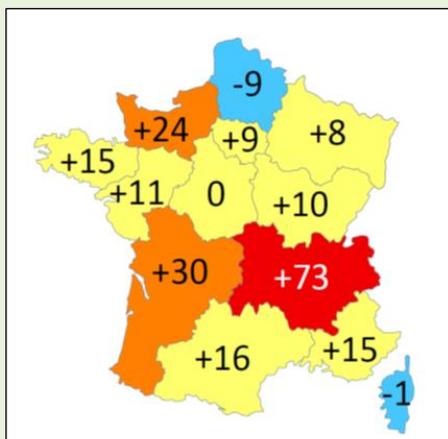
Catégorie A, B et C	Evolution au 1er trimestre 2024		Evolution sur un an	
Ardennes	0,2%		-1,2%	
Aube	0,5%		-1,7%	
Bas-Rhin	0,4%		-0,5%	
Haute-Marne	1,1%		-0,9%	
Haut-Rhin	0,7%		1,6%	
Marne	-0,6%		0,2%	
Meurthe-et-Moselle	-0,2%		-0,5%	
Meuse	0,3%		0,6%	
Moselle	0,5%		-0,9%	
Vosges	0,5%		-0,1%	
<b>Grand Est</b>	<b>0,3%</b>		<b>-0,3%</b>	
<i>dont hommes</i>	<i>0,5%</i>		<i>0,4%</i>	
<i>dont femmes</i>	<i>0,1%</i>		<i>-0,9%</i>	
France métropolitaine	0,1%		0,7%	

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi dans le Grand Est  
Source France Travail



- D'autres indicateurs plutôt positifs : la création d'entreprises et le tourisme.

Le solde de création d'entreprises dans l'industrie est quant à lui positif (+8). Sur le plan touristique, le nombre de nuitées se maintient dans la Région comme dans de la Marne.



	Evolution des nuitées sur un an	Nombre de nuitées mensuelles moyen sur un an, en milliers
Ardennes	-1,1%	20
Aube	1,7%	66
Marne	2,1%	146
Haute-Marne	-7,2%	26
Meurthe-et-Moselle	-4,3%	85
Meuse	-6,0%	17
Moselle	0,7%	146
Bas-Rhin	3,5%	365
Haut-Rhin	2,9%	252
Vosges	-2,4%	69
<b>Grand Est</b>	<b>1,3%</b>	<b>1 193</b>
France métropolitaine	-0,4%	17 682

### III. Un Projet de Loi de Finances 2025 à redéfinir.

La cours des comptes dans son rapport d'octobre 2024<sup>3</sup> avait préconisé différentes pistes de réduction de la dette publique et tout particulièrement le ralentissement des dépenses de personnel des collectivités territoriales : elle préconisait, par exemple, très précisément de différencier la valeur de *points d'indice* dans la fonction publique territoriale de la valeur de *points d'indice* dans la fonction publique d'Etat, de favoriser un retour aux effectifs d'agents territoriaux des années 2010, de généraliser les bonnes pratiques d'achat public (mutualisation), de supprimer l'indexation automatique des valeurs locatives cadastrales, ou de réduire le FCTVA etc.

Au final, au moment d'écrire ce rapport, le **projet de Loi de finances pour 2025 (PLF 2025)**, connaît une préparation très fortement bouleversée par un contexte politique qui n'a jamais été aussi instable depuis 1962 avec le vote d'une *motion de censure*, qui s'est traduit par un rejet en bloc du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS2025) par l'Assemblée Nationale et la démission du gouvernement le 5 décembre 2024 : le PLF 2025 doit ainsi être repris intégralement par le Parlement et une Loi de finances Spéciales devrait assurer transitoirement les dépenses et recettes essentielles au fonctionnement de l'Etat.

Néanmoins, la tendance de fond du Projet de Loi de finances 2025 devrait rester la même : la forte réduction de la dette publique afin de respecter les critères de l'Union Européenne. Nous pouvons ainsi souligner les différentes mesures significatives qui avaient été prévues par le 1<sup>er</sup> PLF 2025 visant un redressement des finances publiques dès 2025 avec 60 milliards d'Euros d'économies dont un effort de quelques 5 milliards d'Euros pour les collectivités locales :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devait être stabilisée par rapport à 2024 mais devait augmenter ses mécanismes de péréquation (DSU et DSR) par des prélèvements en hausse sur la part forfaitaire des collectivités locales de plus en plus nombreuses à être concernée par ce prélèvement.
- Un nouveau « fonds de précaution » pour les collectivités territoriales devait être instauré. Ce fonds « de réserve » ou de « lissage conjoncturel », de 1 à 3 milliards d'Euros alimenté par au moins 450 des plus grandes collectivités (les plus grandes collectivités étant définies comme celles dont les dépenses de fonctionnement étaient supérieures à 40 millions d'Euros) par un prélèvement de 2% des recettes réelles de fonctionnement maximum, sauf dérogation pour les structures aux indicateurs de ressources les plus dégradés.
- La revalorisation forfaitaire des bases devait s'établir à 1,7% (5,3% en 2023)
- Le taux du Fond de Compensation de TVA devait baisser de 16,4% à 14,850%.
- Le taux de cotisation patronale pour la caisse de retraite CNRACL devrait augmenter de l'ordre de 3 points par an entre 2025 et 2028 (PLF de la Sécurité Sociale 2025) : cette mesure pouvant être prise par simple Décret.
- Le Fonds « verts » devaient être maintenus mais réduit de 2,5 milliards à 1 milliard.

Enfin, il est à noter que les prévisions du PLF2025 s'établissaient sur des recettes de au Droit de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) en baisse de 15% en moyenne.

---

<sup>3</sup> LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES 2024 Les perspectives des finances publiques locales en 2024 et la participation des collectivités au redressement des finances publiques - Fascicule 2 – oct.2024  
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-10/20241002-finances-publiques-locales-fascicule-2.pdf>

Nous restons donc dans l'attente d'un nouveau PLF 2025 à venir.

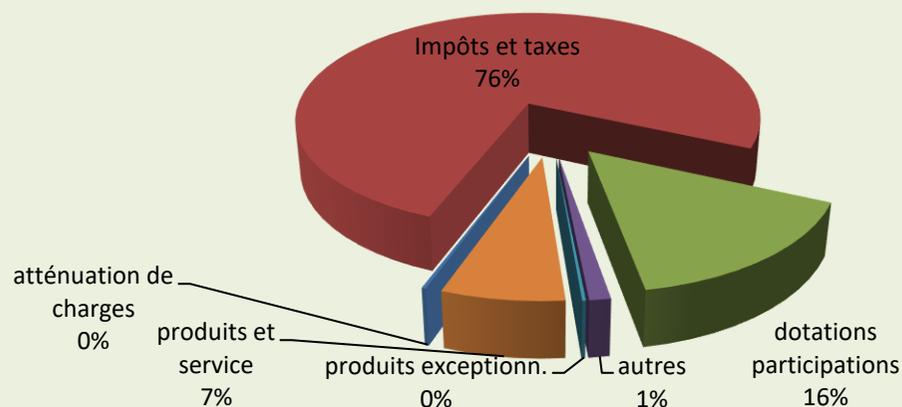
Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire 2025 voici enfin les principaux éléments d'informations concernant la commune.

## I. Le contexte communal pour 2025

### a. Généralités

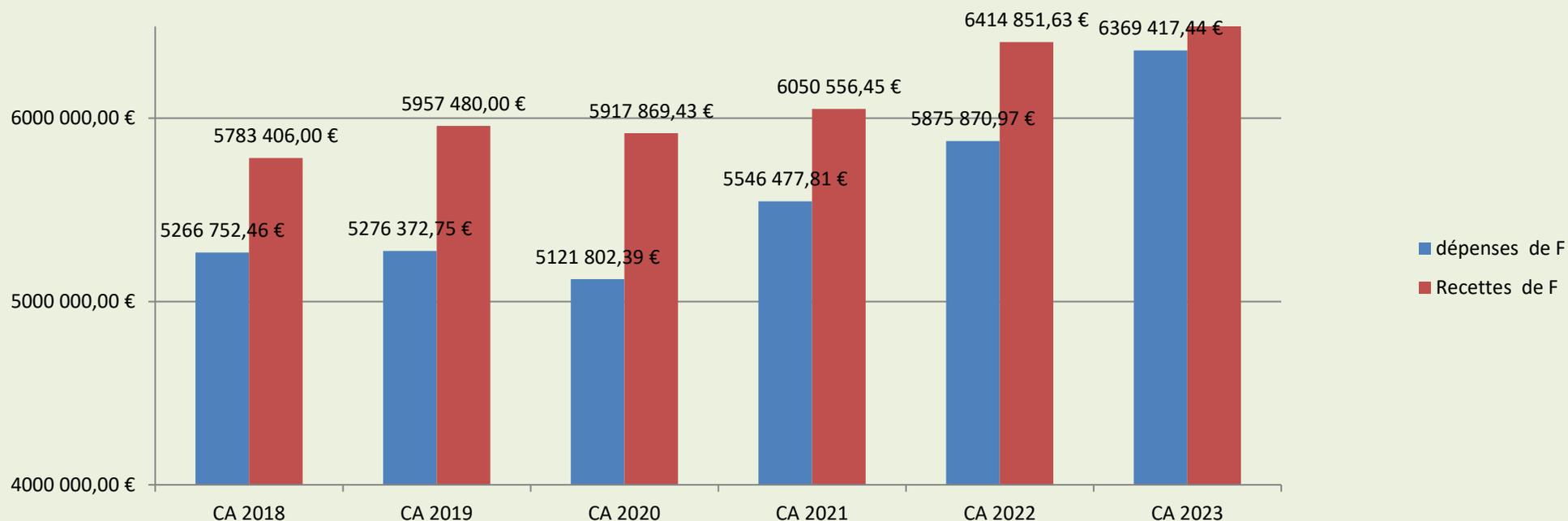
- Les **recettes réelles de fonctionnement** inscrites au précédent Budget Primitif 2024 s'établissaient à 5,270M€ et se répartissaient comme suit :

### BP 2024 -RECETTES DE FONCTIONNEMENT



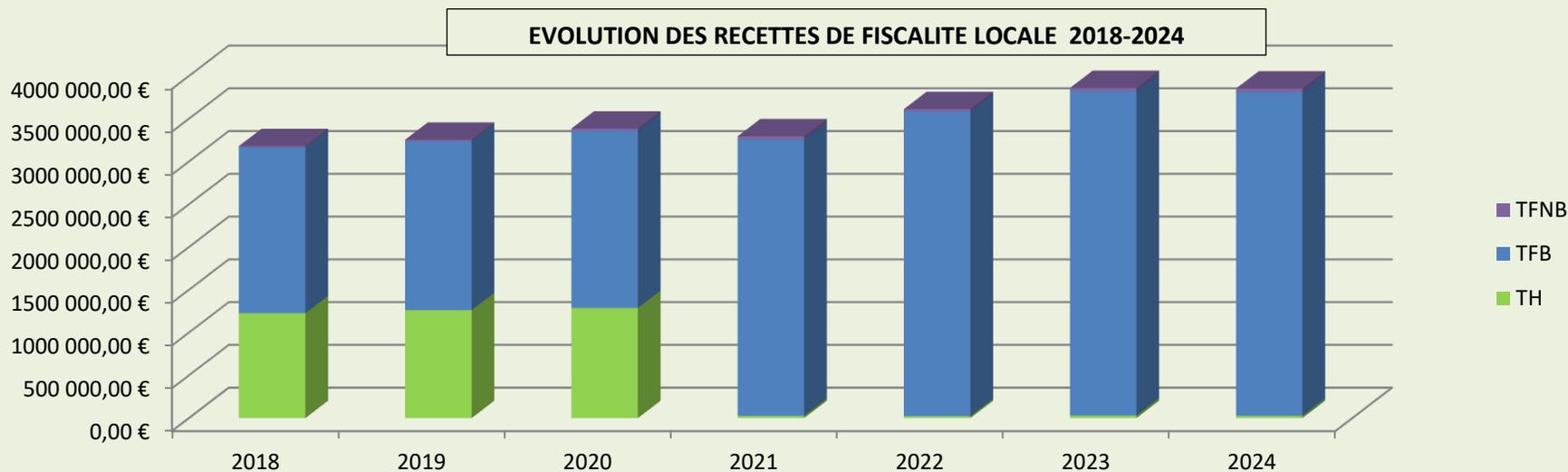
Les **recettes de fonctionnement** envisagées pour la préparation du Budget Primitif 2025 devraient rester **globalement identiques au BP 2024** : la fiscalité évoluerait légèrement par la seule mise à jour mécanique des bases d'imposition et/ou de la valeur locative des locaux par l'Etat (en principe autour de 1,7 % selon l'hypothèse initiale), le produit de la contribution des usagers à certains services municipaux (restauration scolaire, accueil de jeunes enfants...) progresserait notamment du fait de la hausse programmée de certains tarifs, tout comme les dotations et compensations diverses, à l'exception de la *dotacion forfaitaire* de la DGF qui serait potentiellement en légère baisse si les choix de la première mouture du Projet de Loi de finances 2025 devaient être confirmés.

## DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - 2023



Pour rappel, notre **fiscalité locale** est issue de trois des « quatre vieilles » contributions directes créées lors de la Révolution française. La Taxe Professionnelle, transférée au début des années 2000 à l'intercommunalité a été supprimée en 2010 et remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : la CET est en voie de disparition elle aussi.

La Taxe d'Habitation (TH) perçues par les communes a été supprimée intégralement en 2023 pour les résidences principales, mais reste applicable pour les résidences secondaires. La TH pour les résidences principales est compensée à la commune par l'ancienne part départementale de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) issue du territoire, modifiant ainsi la structure de notre fiscalité locale constituée dorénavant quasi-intégralement de la TFPB. La Taxe Foncière sur la Propriété Non Bati représentant un très faible volume.



Les taux de fiscalité locale, quant à eux, n'ont pas évolué entre 2008 et 2016, et c'est par la seule nécessité réglementaire de convergence des taux des 143 communes membres de la nouvelle Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017, que le Conseil Municipal les a modifiés en 2017, puis en 2022 du fait du transfert par la Loi de la part départementale de TFPB, en compensation de la suppression de la TH des communes.

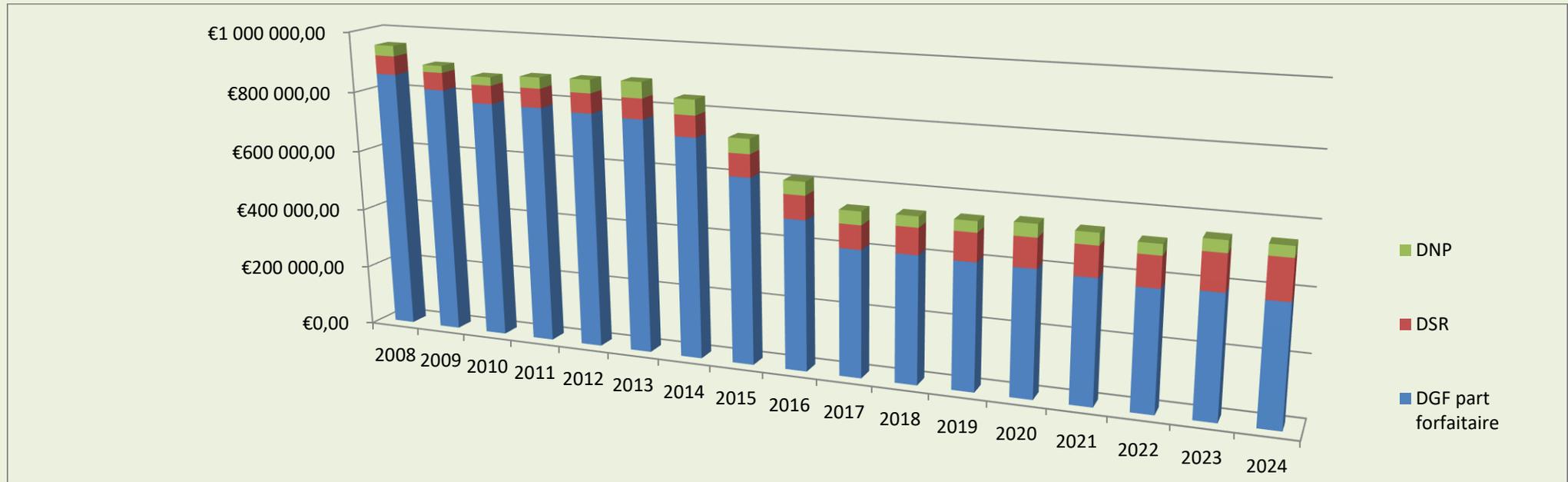
Malgré le contexte international et national toujours plus incertains pour les collectivités territoriales, les taux envisagés au BP 2025 seront ceux de 2024, avec un niveau de recette envisagé approximativement équivalent à 2024.

	Taux communal Initial	+ Taux départemental 2020 figé	= Taux communal 2024
TFB	26,73%	15,51%	<b>42,24%</b>
TFNB	18,00%		<b>18,00%</b>
TH	14,98%		<b>14,98%</b>

*Taux de fiscalité locale à Bétheny en 2024.*

### c. La Dotation Globale de Fonctionnement de la commune.

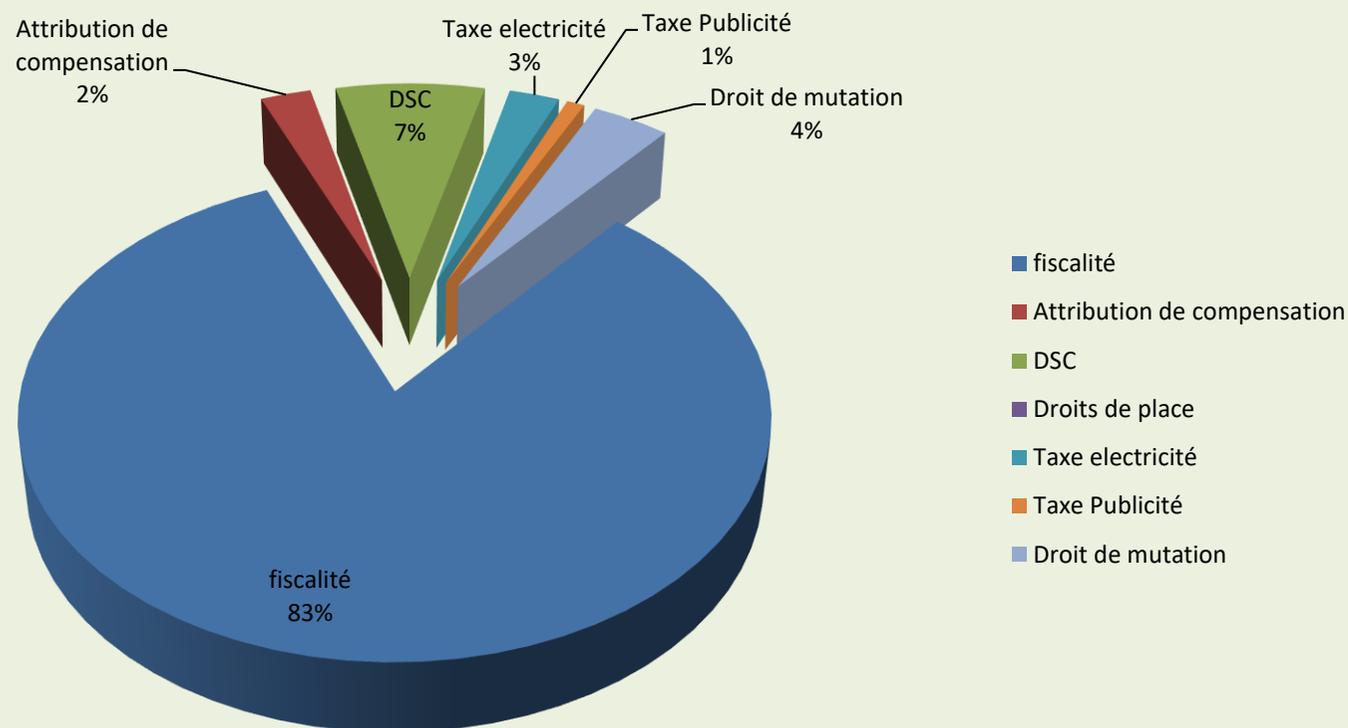
Depuis 2018, l'Etat avait fait une pause dans sa démarche de réduction de la dépense publique et de baisse systématique de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** des collectivités locales entamée en 2014 principalement sur la *part forfaitaire* : après plusieurs années de stabilité, l'Etat a même abondé en 2023 la *DSR péréquation*. La préparation du BP 2025 sera établie sur l'hypothèse d'une nouvelle baisse de la DGF autour de 8% sur l'ensemble ses trois composantes.



### d. Compensations et autres taxes : la stabilité.

La Dotation de Solidarité communautaire (DSC) est stabilisée. La Commission Locale des d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du Grand Reims intervenant uniquement pour évaluer les transferts de charges et faire évoluer certains montants de compensation aux communes quand cela s'avère nécessaire. Les montants de ces compensations devraient donc être identiques pour la préparation du Budget 2025.

## BP 2024 - Composantes de Fiscalité et assimilé



### e. La tarification des services communaux inchangée.

Les tarifs des services municipaux, composés pour l'essentiel du service d'accueil de jeunes enfants, du service périscolaire, de droits de places ou des concessions funéraires, locations de salles seront pour certains revalorisés pour tenir compte de l'évolution non-négligeable du coût de la vie ces derniers mois et afin de ne pas amplifier de manière déraisonnable l'« effet bouclier » financier de la collectivité pour les usagers du service public. L'hypothèse de préparation du BP 2025 s'établira également sur une fréquentation des services assez proche de celle constaté en 2024.

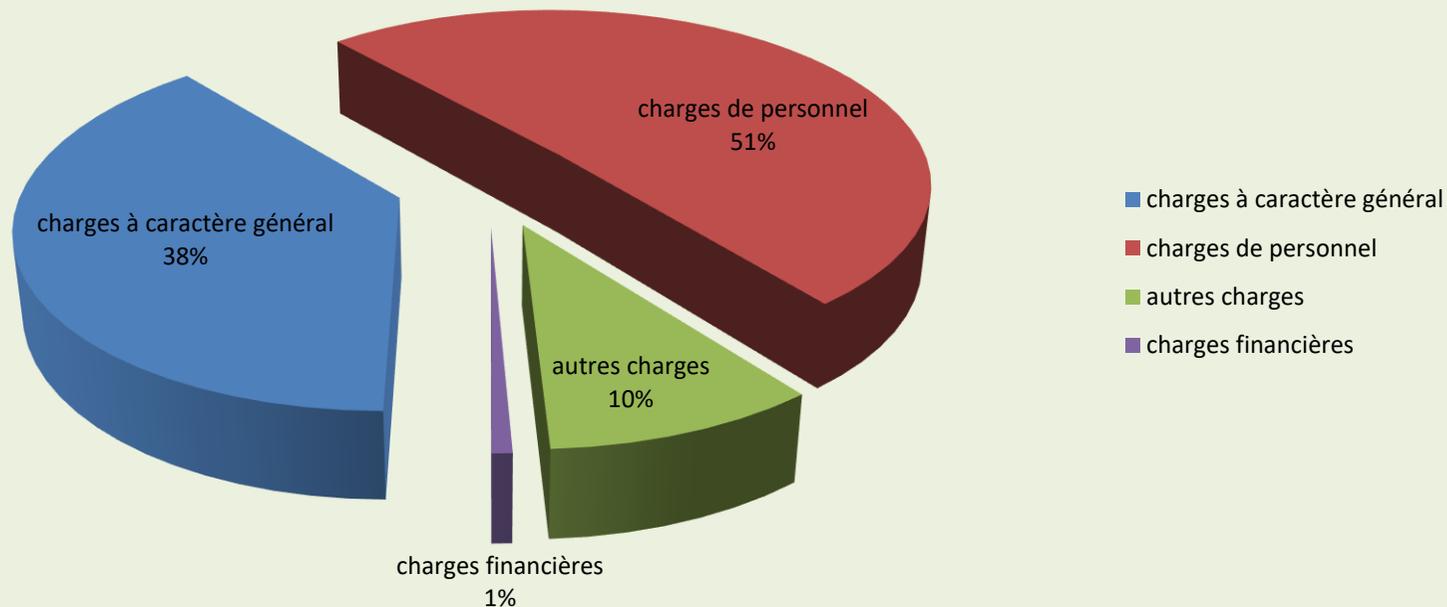
La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) poursuit également son accompagnement, notamment financier, pour le développement d'une offre globale de service aux familles, à travers la convention Territoriale Globalisée (CTG) signée en 2019 et actuellement retravaillée : cette convention a été l'une des premières signées dans le département et pérennise la contribution de la CAF aux projets de Bétheny dans le cadre d'une stratégie globale associant les différents acteurs du territoire.

Contrairement à la tendance générale, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) perçus lors de transfert de propriété, devraient connaître encore à Bétheny une légère dynamique du fait des projets de constructions en cours, notamment sur le secteur « Promenades Damoiselles »,

**f. Les charges générales de fonctionnement doivent rester maîtrisées.**

Le Budget Primitif 2024 avait été élaboré sur un montant prévisionnel de **dépenses réelles** de près de 6,804M € réparti de la façon suivante :

### BP2024-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



L'élaboration du budget Primitif 2025 aura toujours pour ambition de répondre aux différentes dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux œuvrant à l'intérêt général (démarches administratives, services à la population, animations culturelles ou économiques, entretien des espaces et équipements ...) tout en absorbant des coûts de prestations restant encore à haut niveau de prix en 2025, du fait notamment du coût de l'énergie toujours élevé. Pour mémoire la hausse des charges liée au contexte de ces dernières années a pu être contenue grâce notamment à la chaufferie biomasse qui alimente le complexe sportif Claudius Caillot, le club-house du tennis, l'espace Thierry Meng, et le groupe scolaire Equiernolles.

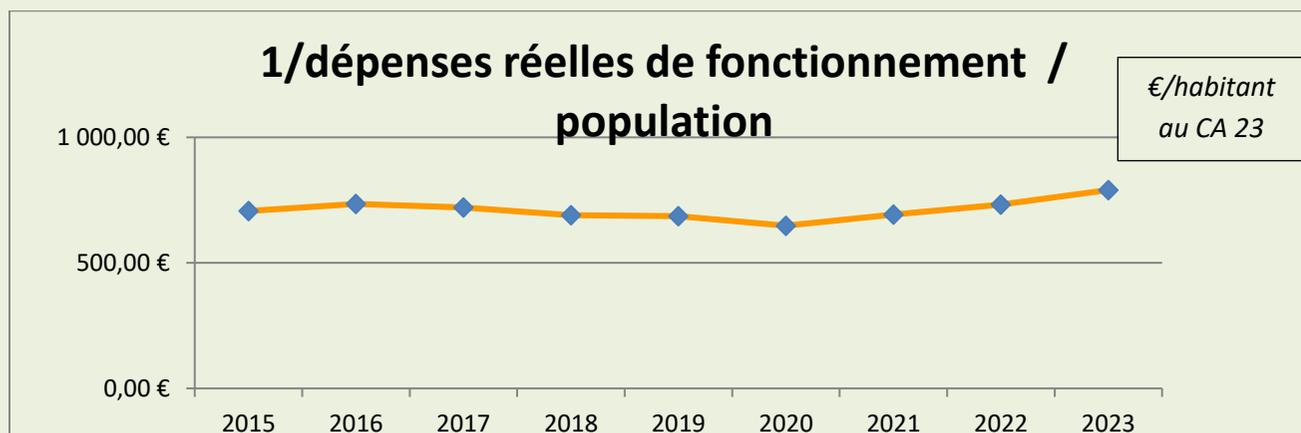
Par ailleurs, le BP 2025 aura néanmoins pour ambition de réduire certaines dépenses d'environ 10%, sans porter atteinte à la qualité de service. De même, le BP 2025 devra intégrer le coût de fonctionnement du nouvel « Espace famille » en année pleine.

La maîtrise des dépenses passera également par la maîtrise des approvisionnements et des commandes, et plus que jamais par une collaboration étroite de la commune avec la communauté Urbaine et d'autres communes membres via la « centrale d'achat du Grand Reims, ou groupement de commande, permettant aussi quelques « économies d'échelle » pour certaines fournitures courantes (gaz, pellets, communication téléphonique mobile, location de photocopieurs, ou les contrats d'accès internet ...) L'achat mutualisé se révélant d'autant plus pertinent dans ce contexte de perturbation des prix, et plébiscité par le rapport de la Cour des Comptes cité précédemment.

Comme chaque année, le DOB met également en lumière quelques indicateurs financiers et leur évolution : ainsi, les « achats et charges externes » de la commune sont passés entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023 (Comptes Administratifs) de 237€ à 276€/habitant, pour une évolution plus marquée de 281€ à 305€/habitant en moyenne pour la strate sur la même période.<sup>4</sup>

Parallèlement, l'effort de soutien aux associations, et notamment à la plus grande d'entre elles, l'association de gestion du centre social, partie prenante à la CTG évoquée précédemment, devrait être préservé en 2025. Il est à noter, que 55€/habitants de subventions ont été versées aux associations en 2023 par la commune contre 68 € pour la moyenne de la strate, auxquels peuvent s'ajouter les aides en nature comme le prêt de salle et de matériel.

Plus globalement, nous pouvons noter que dépenses et recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles (n'incluant pas les soldes d'exercice des années antérieures) ont suivi la même évolution au fil des années précédentes, et restent en deçà des montants des communes de même strate. Sur l'exercice 2023, la charge de fonctionnement de la commune s'établissait ainsi à 869€/habitant (pour une moyenne de 1163€) pour 920 €/habitant en recettes (pour une moyenne de 1307€).



<sup>4</sup> Les comptes individuels des collectivités - [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

### g. Des dépenses de personnels toujours maîtrisées.

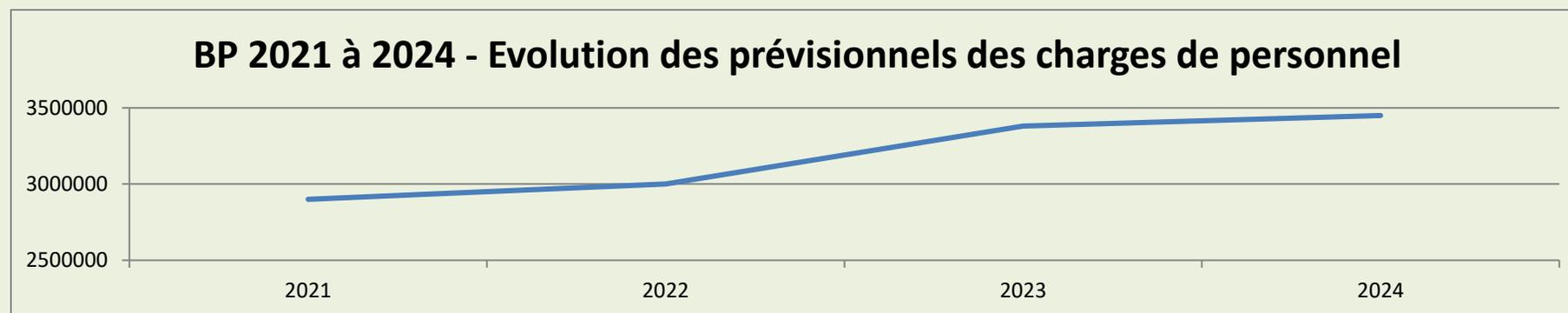
Quelques autres repères officiels de la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP) concernant Bétheny peuvent être soulignés : les dépenses de personnel de la commune représentaient au Compte Administratif 2023 une charge de 430 €/habitant, en deçà des 604€/habitant relevés pour les communes de la même strate 5 000 – 10 000 habitants.

En 2025, l'effectif prévisionnel en personnel serait identique, et comme les années précédentes, c'est l'évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité qui impactera principalement l'évolution des charges de personnel, à laquelle s'ajoutera très probablement une hausse supplémentaire, non-négligeable, des cotisations patronales souhaitée par l'Etat au titre de la caisse de retraite des fonctionnaire territoriaux et hospitaliers (CNRACL).

Il semble aussi très probable qu'il n'y aura aucune évolution du *point d'indice* servant au calcul du traitement des agents publics limitant ainsi mécaniquement la hausse de la masse salariale 2025 au BP 2025.

A noter pour finir, que quelques départs en retraite en fin d'année 2025 pourraient être compensés pour partie seulement au cours de l'année 2026.

Bétheny étant une commune dynamique, les services municipaux sont toujours plus fréquentés par la population et toujours plus sollicités, que ce soit pour des démarches administratives d'état Civil (reconnaissance anticipée d'un enfant, mariages, divorces, et depuis quelques années, PACS...), des inscriptions scolaires et périscolaires, des renseignements et dépôts d'autorisations d'urbanisme, ... des inscriptions aux actions culturels et d'animations, ou des interventions techniques sur de nouveaux espaces (Espace familles, chaufferie biomasse, parc Damoiselle etc.) pour ne citer que ces quelques exemples. Les effectifs sont donc très progressivement adaptés aux besoins de la population mais tout en en gardant la maîtrise.



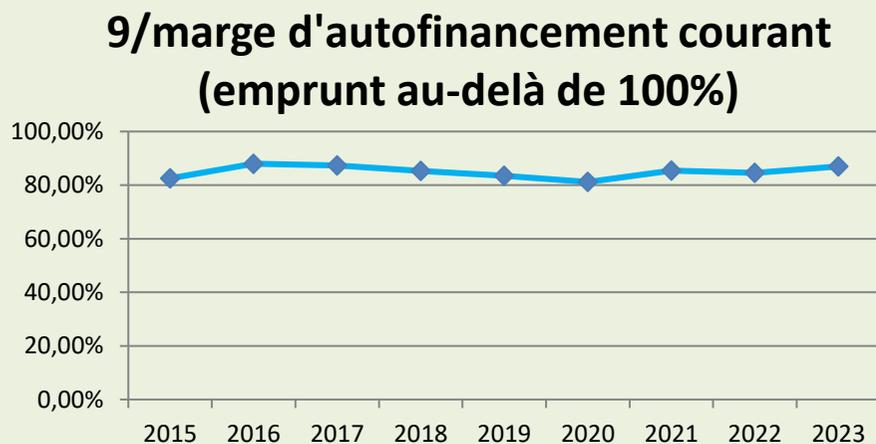
Le rapport social Unique 2024 de la commune fait aussi état d'un effectif employé au 31 décembre 2023, de 106 agents, soit 55 titulaires et 51 Contractuels permanents très majoritairement utilisés pour l'animation du service périscolaire :

- 16 % de l'effectif est de catégorie A ou B.

- 71 % des agents sont des femmes.
- la moyenne d'âge de l'effectif est de 39,2 ans, mais avec des disparités selon les services.
- La part de régime indemnitaire dans la rémunération annuelles brute des agents est de 16%.

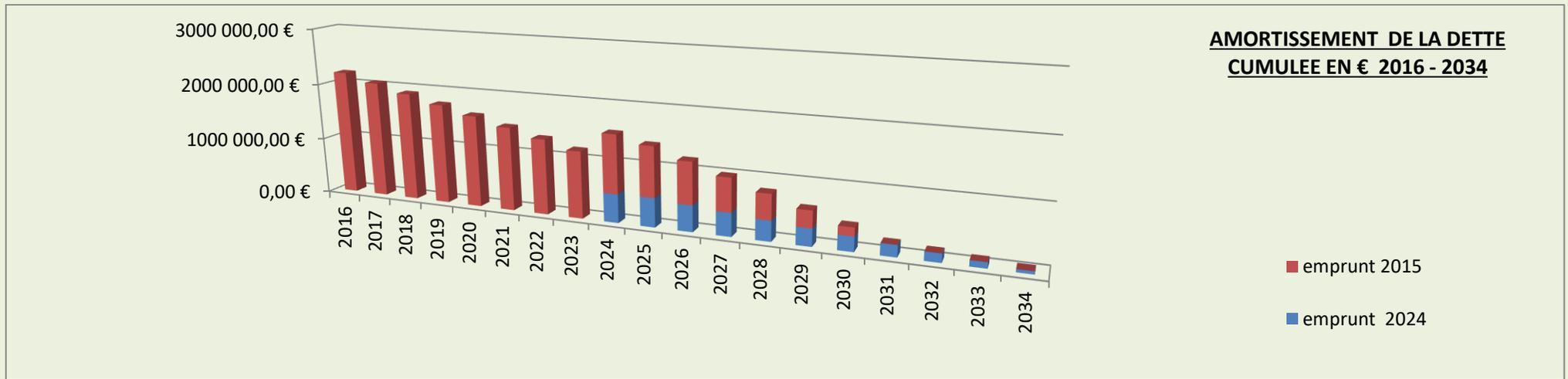
#### **h. Une capacité d'autofinancement consolidée.**

La *capacité d'autofinancement nette* représente le reliquat disponible résultant du fonctionnement, après remboursement de la dette de la commune. La commune de Bétheny dispose d'une capacité d'autofinancement préservée au fil des exercices, lui permettant d'envisager le financement de ses projets.

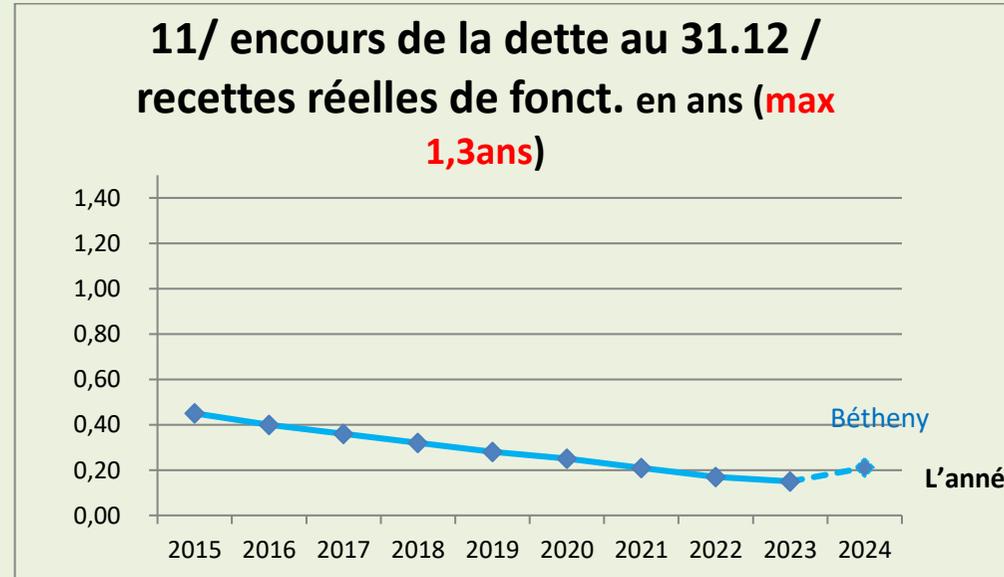


#### **i. Un faible endettement de la commune et des marges d'autofinancement préservées malgré l'emprunt 2024.**

Le dernier emprunt contracté par la collectivité avait été signé en 2015 afin de financer pour partie les projets d'investissement alors programmés en profitant de l'opportunité d'un taux fixe très bas à cette période. Un nouvel emprunt a été signé fin 2024 afin de financer le projet de pôle de sécurité civile en répartissant ainsi sa charge financière. La commune garde néanmoins toute sa capacité d'investissement par l'emprunt pour les projets à venir puisque son endettement reste faible malgré cet emprunt 2024.



Le niveau d'endettement de la commune en 2023 était bien en deçà de la moyenne de la strate avec un encours de dette de 136 € par béthenyat, contre 754€ par habitant en moyenne au niveau national pour la strate 5 000 -10 000 habitants en 2023<sup>5</sup>. L'encours de dette au 31 décembre 2024 simulé devrait s'établir autour de 0,21 année de recettes réelles de fonctionnement pour 0,15 année au 31 décembre 2023.



<sup>5</sup> Les comptes individuels des collectivités - [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

#### **j. Les principaux projets d'investissement envisagés au BP 2025**

**Le projet de BP 2025** sera surtout marqué par la concrétisation des projets à livrer en 2025 :

- La construction du pôle de sécurité civile et ses locaux de stockage technique à la *Husselle* qui va débiter.
- La réhabilitation du parvis commun à l'école Maternelle La Ribambelle et au parc Marie-Louise Dupont qui est en cours d'aménagement.
- L'évolution de la chaufferie commune de l' « InterGé » en chaufferie biomasse-gaz (projet porté par PLURIAL-NOVILIA) qui va débiter.
- La mise en ligne de la nouvelle version modernisée du site internet de la ville qui est en cours de finalisation.

Ce BP 2025 ambitionne également de poursuivre les investissements générateurs d'économies d'énergies et d'amélioration du patrimoine de la commune comme :

- La rénovation du réseau de chauffage de l'école Élémentaire Equiernolles.
- La rénovation de la cantine Equiernolles.
- L'amélioration constante du cadre de vie sur le territoire communal : parcs, jeux, aménagements cyclables, ...

Par ailleurs, sont envisagés aussi :

- L'étude préalable de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Place des Fleurs dans le cadre du projet plus globale de réhabilitation des logements et commerces porté par le bailleur PLURIAL-NOVILIA.
- Le changement de version du logiciel de gestion-réservation de l'accueil périscolaire afin de simplifier les démarches des usagers.

#### **k. Les recettes d'investissement escomptées pour financer le programme d'investissement.**

- L'autofinancement net escompté, issue du résultat positif de la section de fonctionnement, devrait pour partie servir à financer les investissements prévus.
- Etat (DETR, DSIL, DRAC, notamment), Conseil Régional et Conseil départemental, etc. seront de nouveau sollicités pour apporter leur contribution financière pour les projets qui seront éligibles. Néanmoins, il est à souligner que les difficultés financières rencontrées par le Département de la Marne risque de limiter sa participation en 2025.
- Le FCTVA (remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement engagées par la commune en année N-1) est également une recette d'investissement mobilisable malgré sa tendance à la baisse, souhaitée par l'Etat.